

Accessibilité (art.9), a des implications transversales et touche tous les ministres

Les recommandations du Comité	Les actions des ministres
<p>Rec.22 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • adopter un cadre juridique avec des objectifs précis et obligatoires • calendrier concret pour le suivi • sanctions dissuasives en cas de non-respect • formation à l'accessibilité et à la conception universelle pour les autorités publiques qui fournissent les certificats de construction • stratégie avec des objectifs chiffrés clairs à courte, moyenne et longue échéance • promotion de la langue des signes couvrant tout le pays sur un pied d'égalité avec les autres citoyens 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fédéral <ul style="list-style-type: none"> ○ Johan Van Overtveldt Willy Borsus et Kris Peters : renvoient à la Secrétaire d'état « pas de mes compétences » ○ Willy Borsus : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude montre les problèmes d'accessibilité des CPAS 2. Vlaamse regering <ul style="list-style-type: none"> ○ Hilde Crevits : la législation sur l'accessibilité des bâtiments est d'application pour les locaux d'enseignement¹ 3. Bruxelles-COCOF <ul style="list-style-type: none"> ○ Céline Fremault : liste d'actions développées pour l'accessibilité des logements, des événements culturels, du site web de Phare. Pointe les actions de sensibilisation « Libercity » (visite de Bruxelles) et la sensibilisation des 18-25, futurs acteurs de la ville ○ Cécile Jodogne : des dispositifs spécifiques pour l'accessibilité des bâtiments sont présents 4. Bruxelles-COCOM <ul style="list-style-type: none"> ○ Bianca Debaets : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Monitoring de l'accessibilité des site Internet + recommandations à venir ▪ Audit de l'accessibilité des bâtiments + recommandations à venir ▪ Contrat de gestion STIB : mission « infrastructure + accessible ▪ Subsidés à des associations pour rendre leurs activités accessibles 5. Communauté germanophone

¹ *Gewestelijke stedenbouwkundige verordening toegankelijkheid - 1/3/2010*

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Révision prévue de l'arrêté du 12/07/2017 sur les normes des infrastructures subsidiées
Les Constats de la société civile	Les questions de la société civile
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourquoi la Secrétaire d'Etat fédérale ne présente-t-elle pas son plan ? 2. Fédéral : n'y a-t-il que les CPAS qui ont des problèmes d'accessibilité ? 3. En Région flamande, l'accessibilité ne concerne-t-elle que l'enseignement ? 4. En Région flamande, la législation en vigueur est-elle intégralement appliquée ? Si non, quelle planification ? Des sanctions sont-elles appliquées ? 5. Bruxelles – COCOM et COCOF une liste d'action réalisée, est-ce suffisant ? Cela rencontre-t-il l'exigence de planification à court, moyen et long terme, avec sanctions à l'appui ? 6. Communauté germanophone : Travail sur la révision des norme = première étape. Quelles seront les suivantes ? Quel suivi ? Quelle évaluation ? Quelles sanctions en cas de défaut ? 7. Pourquoi n'y a-t-il aucune réponse de la RW ? 8. Pourquoi n'y a-t-il aucune avancée au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles